



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ANVL

L'adhésion est valable pour une année civile.

Une première adhésion après septembre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

NOUVELLE ADHÉSION

RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Nom :
pour les personnes morales merci d'indiquer le nom de la structure suivi de celui de la personne contact à qui transmettre les informations concernant l'association

Prénom :

Courriel : Téléphone :

Adresse complète :
.....

Je verse à l'ANVL (incluant 2 euros pour PRO NATURA) :

- Cotisation simple (avec bulletin) : 50 €
- Cotisation familiale (avec bulletin) : 60 €
- Cotisation seule (sans bulletin) : 30 €
- Cotisation étudiante (sur présentation de la carte) : 10 €
- Abonnement au bulletin seul (collectivités & associations) : 40€

*Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de vos dons dans la limite de 20% de votre revenu imposable annuel.
Un reçu fiscal vous sera adressé par l'ANVL.*

dont (éventuellement) un don de :euros pour PRO NATURA Ile-de-France

dont (éventuellement) un don de :euros pour l'ANVL

MONTANT TOTAL : €

Ci-joint un chèque de€ à l'ordre de l'ANVL

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0121 5382 376

Fait à Signature :

Le

Souhaitez-vous recevoir par courriel les
informations de l'ANVL autres que le bulletin ?

A retourner, avec votre règlement, à :

ANVL - Station d'écologie forestière - route de la Tour Denecourt - 77300 Fontainebleau

PRO NATURA Ile-de-France, conservatoire associatif régional des espaces naturels d'Île de France, protège la nature en l'achetant avec les cotisations de ses membres et les dons de ses amis. Vous pouvez verser une surcotisation, elle sera reversée à PRO NATURA selon les indications que vous voudrez bien donner au Trésorier sur ce bulletin.

